

Extrait du registre  
des délibérations de la commune de BRECY  
Séance du 08/04/2021

L'an 2021 et le 8 Avril à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du Foyer Rural sous la présidence de FERRAND Christian, Maire.

Présents : M. FERRAND Christian, Maire, Mmes : BRAS Elodie, CACHO Magalie, DEROUET Catheline, JOUAN Séverine, LEFEBVRE Sophie, MM : BOUGRAT Patrick, GANGNERON Antoine, LAUNAY Aurélien, MILLIET Thomas, MOUROUX Francis, POISSON Gérard, SARREAU Philippe

Absente : Mme CAMUZAT Aurélie

Excusée ayant donné procuration : Mme CHOLLET Fanny à Mme DEROUET Catheline

M. Aurélien LAUNAY arrive à 19h15

**Nombre de membres :**

- Afférents au Conseil municipal : 15
- En exercice : 13

Date de la convocation : 01/04/2021

Date d'affichage : 01/04/2021

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Bourges le : 12/04/2021

Secrétaire de séance : Mme CACHO Magalie

**SOMMAIRE**

a. Approbation du conseil municipal du 29 mars 2021

b. Délibérations :

- **Vote des taxes**
- **Adhésion ARELFA**
- **Convention relative à la mise à disposition de la piscine municipale de Saint-Germain-du Puy**

a. Le compte rendu du conseil municipal du 29 mars 2021 est approuvé.

Référence : 2021\_0021

**Objet : Vote des taxes**

M. le Maire rappelle à l'assemblée qu'un nouveau schéma de financement des collectivités territoriales et des EPCI à fiscalité propre est entré en vigueur au 1er janvier 2021. Suite à la réforme de la taxe d'habitation, les communes perçoivent dès 2021 une part du produit de la taxe foncière du département. Chaque commune se voit donc transférer le taux départemental de foncier bâti qui vient s'additionner au taux communal.

Dans le cadre de l'adoption des taux de fiscalité directe locale, pour la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), les communes doivent délibérer sur la base d'un taux de référence égal à la somme du taux communal fixé par les conseils municipaux en 2020 et du taux départemental de TFPB de 2020 (taux 2020 du département du cher : 19,72 %).

Une commune qui souhaite maintenir ses taux 2020 devra donc voter pour la taxe foncière sur les propriétés bâties : taux de la commune 2020 (12,80 %) + 19,72 % (taux département).

M. le Maire propose donc de voter les taxes suivantes :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 32,52 %
- Taxe foncière non bâti : 32,01 %

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité le vote des taxes comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 32,52 %
- Taxe foncière non bâti : 32,01 %

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Référence : 2021\_0022

**Objet : Adhésion ARELFA**

M. Antoine Gangneron rappelle le rôle de l'Association Régionale d'Etude et de Lutte contre les Fléaux Atmosphériques du Centre-Loire.

Le coût de cette adhésion est de 246.24 €.

Après avoir délibéré, le conseil municipal valide l'adhésion à l'ARELFA Centre-Loire.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Référence : 2021\_0023

**Objet : Convention relative à la mise à disposition de la piscine municipale de Saint-Germain-du-Puy**

Le Maire rappelle que la Commune de ST-GERMAIN-DU-PUY met à la disposition des élèves de l'école de BRECY sa piscine municipale pendant la période scolaire.

Le Conseil Municipal de ST-GERMAIN-DU-PUY a décidé de porter la redevance horaire d'accès à l'établissement sportif à 1.07 € par enfant pour l'année scolaire 2021-2022.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal,

- accepte ce tarif ;

- autorise le Maire à signer la convention qui formalise les conditions d'accès à cet établissement pour les élèves de l'école de BRECY pour l'année scolaire 2021-2022.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

### **Centre de Vaccination**

M. le Maire confirme la mise en place d'un centre de vaccination à Sainte Solange les 10 et 11 avril.

La seconde injection sera réalisée les 8 et 9 mai.

M. Aurélien LAUNAY a contacté l'ensemble des personnes de Brécy de 70 ans et plus éligibles à la vaccination.

M. FERRAND rappelle que d'autres centres de vaccination se mettent en place notamment à Baugy, Saint-Germain-du-Puy et Saint-Martin-d'Auxigny.

### **Tour de France**

Le Tour de France va traverser la commune le 2 juillet. Il est donné lecture d'un article qui sera transmis au service communication du Conseil Départemental afin de promouvoir Brécy à cette occasion.

### **Demande de M. Paul Floquet**

M. FERRAND donne lecture de la demande de M. Floquet. A savoir, l'achat de parcelles devant et sur l'arrière de sa maison.

M. le Maire propose à l'assemblée de réfléchir et de mettre la décision lors du prochain conseil.

### **Elagage des sapins**

Les travaux d'élagage sont terminés.

Les cèdres ont été conservés.

Il est proposé de contacter le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement pour le réaménagement des espaces libérés par l'élagage.

Il est rappelé qu'un filet pare-ballons sera mis en place en remplacement des thuyas au niveau du stade.

### **Date prochain conseil**

- le 17 mai

### **Travaux commerce**

Ils avancent.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h25.

Brécy le 12 avril 2021,

Le Maire,  
  
Christian FERRAND

